



Togo : Bientôt une stratégie de communication sur les principes et droits fondamentaux au travail

Selon les résultats de l'analyse effectuée dans le cadre de la mise en œuvre du projet « gouvernance » par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur l'application des principes et droits fondamentaux au travail, beaucoup d'entreprises ne respectent pas les règles de santé et de sécurité au travail.

Face à cette situation qui risque de compromettre l'objectif de travail décent pour tous, toute initiative qui va dans le sens de l'amélioration des connaissances en matière des normes de travail est salutaire. C'est dans cet ordre d'idée que les secrétaires généraux des organisations syndicales de même que les directeurs et chefs de service prennent part depuis ce jeudi 06 Mai à Lomé, à un atelier de validation de la stratégie de communication sur les principes et droits fondamentaux au travail, la santé et la sécurité au travail dans les secteurs du commerce, Bâtiments et Travaux Public et des industries extractives.

Au cours des deux (2) de travaux, les participants auront à discuter, amender et à valider une proposition de stratégie de communication qui sera pertinent, réalisable et mis en œuvre

pour contribuer à l'action que l'inspection du travail fait déjà pour améliorer la conformité des lieux de travail.

La cérémonie d'ouverture des travaux de cette rencontre a été présidée par le secrétaire générale du ministère de la fonction publique, du travail, de la réforme administrative et de la protection sociale, représentant son ministre.

Selon le spécialiste suivi-évaluation BIT/projet gouvernance Abidjan NJIKE NJIRAM Gilles, le projet gouvernance vise essentiellement deux objectifs principaux : l'appui aux inspections et administrations du travail pour leur donner les outils dont ils auront besoin afin d'être plus efficace dans l'appui qu'ils auront à apporter aux entreprises sans exception, mobiliser également des mandants tripartites autour de cette question d'amélioration de la conformité des lieux de travail avec les principes de droits fondamentaux de travail et les règles de santé et sécurité au travail et aussi renforcer les capacités des différents mandants autour de cette question-là qui préoccupe l'inspection du travail.

Pour Norbert TCHAMBA, consultant en marketing communication, cette stratégie de communication sera piloté par un comité tripartite qui a été en mis en œuvre par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en vue d'accompagner les travailleurs de trois secteurs à savoir les industries extractives, le commerce et le BTP.

« Nous avons constaté que beaucoup d'entreprises ne respectent pas les règles de santé et de sécurité et lorsque vous arrivez dans une entreprise il n'y a pas de toilettes, ni d'eau, ni équipements de protection individuel donc l'OIT voudrait accompagner ces travailleurs surtout ceux de BTP et des industries extractives à s'approprier ces techniques en vue de préserver la vie de leurs concitoyens. Aussi ce document constitue-t-il la feuille de route qui permettra à toute personne intervenant dans les trois secteurs de garantir sa retraite », a-t-il souligné.

Lancé depuis février 2017 au Togo, le projet gouvernance a pour objectif d'améliorer la conformité des lieux de travail et les règles qui sont inscrites au travail.

Elisabeth S.